

LE CONCEPT DE MIGRATION

par Daniel COURGEAU

Institut National d'Etudes Démographiques Paris

L'homme est mobile dans l'espace. Mais cette mobilité n'est pas aléatoire. Un observateur capable de repérer à tout moment la position d'un individu dans l'espace, constatera vite que certains lieux lui sont privilégiés et qu'ils reviennent périodiquement sur sa trajectoire : lieux de résidence, de travail, de loisirs...

Cependant, au cours d'une existence individuelle, ces lieux ne sont pas fixés une fois pour toutes : une résidence fréquentée pendant de nombreuses années, peut, à un moment donné être abandonnée pour une nouvelle.

Ces considérations intuitives font donc apparaître deux approches des déplacements humains, que l'on peut analyser séparément :

— une première voie étudie les rapports qui existent entre les divers lieux, fréquentés par un individu, au cours d'une période donnée de courte durée. Elle s'intéresse aux divers trajets, du logement au lieu de travail par exemple, et aux durées passées dans ces divers lieux. De telles études sortent, pour le moment, du cadre de la démographie courante (1), et nous les envisagerons plus par la suite.

— une seconde approche attache un individu à un ou plusieurs lieux, logement et lieu de travail, par exemple, sans se préoccuper des trajets, ni de la répartition des durées passées entre les divers lieux. Elle étudie donc les modifications de cette implantation au cours du temps. C'est à ce niveau que se situe le démographe (2).

(1) Notons que l'étude des transports s'est développée hors du domaine démographique. On peut voir à ce sujet (7).

(2) Le géographe s'y trouve également : on peut opposer son point de vue spatial à celui du démographe, beaucoup plus lié au temps.

Ainsi, avant d'étudier les déplacements, il faut définir avec précision les divers lieux auxquels on attache un individu : c'est ce qu'envisage ce rapport.

1. — LA RESIDENCE

Le dictionnaire démographique multilingue (8) définit la *résidence* d'un individu comme « un lieu où il a coutume d'habiter ». On doit donc dans un premier temps supposer cette coutume suffisamment précise pour définir une sous-population résidente, sur laquelle on travaillera.

Dès lors pour ces individus « on appelle à proprement parler *migration* ou *mouvement migratoire*, un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés, d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination ou lieu d'arrivée ».

Cette définition suppose l'observation continue au cours du temps, des individus. Cette observation est très coûteuse et lors d'un recensement on ne peut demander à un individu tous ses lieux de résidence depuis le précédent.

On peut d'abord lui demander son lieu de résidence à une date antérieure, en particulier à la date du recensement précédent. Un individu dont le lieu de résidence est différent à la date du recensement et à la date antérieure est défini comme un *migrant* (1) entre ces deux dates. Cette définition suppose que l'individu est en vie d'une date à l'autre. On peut la prolonger aux enfants nés au cours de la période, en leur donnant à la date antérieure, soit le lieu de résidence de leur mère à ce moment, soit le lieu de résidence de leur mère à leur naissance. Ainsi, un migrant entre deux dates a effectué une ou plusieurs migrations au cours de cette période. Mais inversement, un individu ayant effectué plusieurs migrations peut être considéré comme un non migrant, s'il est revenu à son lieu de résidence initiale après plusieurs migrations.

On peut également poser une question sur le dernier changement de résidence. On définit alors une *dernière migration* avant la date du recensement. Cette définition s'applique à des individus en vie au recensement. On peut facilement vérifier que cette notion est différente des deux précédentes : un individu, qui a fait plusieurs migrations pourra ne pas être considéré comme un migrant, ou comme ayant fait une dernière migration, s'il est décédé avant la date du recensement ; un individu ayant fait une dernière migration ne sera pas considéré comme un migrant, si cette dernière migration le ramène à son lieu de résidence à la date antérieure prise pour définir les migrants, ou si elle a eu lieu avant cette date.

(1) Le Manuel des Nations-Unies (9) définit de façon différente un migrant, comme « une personne qui a transféré son lieu de résidence... une fois au moins pendant la période de référence ». Cette définition nous paraît inutile car lors d'un recensement on n'interroge que les personnes en vie à cette date et la question porte sur le lieu de résidence à une date antérieure et non sur un éventuel changement de résidence au cours de la période.

Sans poser de questions sur un changement de résidence, de nombreux recensements demandent le lieu de naissance. Un individu dont le lieu de naissance est différent du lieu de résidence est un migrant (durée de vie). Cette notion de lieu de naissance perd beaucoup de son intérêt dans les populations actuelles : un nombre croissant de femmes vont accoucher hors de leur lieu de résidence, par exemple dans une maternité. Il est dès lors préférable de ramener les naissances au domicile de la mère ; cependant, le terme utilisé migrant (durée de vie), reste le même.

A ces changements de définition liés au temps, viennent s'ajouter des changements de définition liés à l'espace. En effet, de nombreux recensements vont s'intéresser à des changements d'aire administrative, plutôt qu'à tous les changements de résidence. Dès lors, suivant le découpage géographique utilisé, une migration pourra être considérée comme telle, ou ne pas être prise en compte. Le découpage géographique du territoire en zone de référence doit alors être donné. On définit une sortie d'une zone de référence comme une migration impliquant un changement de zone (1). Lorsque la zone de référence est le territoire d'un Etat souverain, sa sortie est dénommée *émigration*. On peut définir symétriquement une *entrée* dans une zone de référence et une *immigration* dans un Etat souverain.

De même que précédemment les migrants peuvent être distingués en sortants et en entrants d'une zone de référence, en *émigrants* et en *immigrants* d'un Etat souverain. On définit également les *dernières sorties* et les *dernières entrées* d'une zone avant la date d'un recensement, les *dernières émigrations* et les *dernières immigrations* d'un Etat souverain.

Enfin, parallèlement à l'accroissement naturel, on définit la *migration nette* ou *balance migratoire*, comme la différence entre les entrées et sorties d'une zone, au cours d'une période donnée. Il convient de noter qu'un individu est compté dans cette balance autant de fois qu'il a franchi la

(1) Lorsque la zone de destination est désignée, on parle de courant migratoire entre les deux zones.

frontière d'une zone : si son nombre d'entrées est supérieur à son nombre de sorties, il a fait une entrée nette ; dans le cas contraire, il a fait une sortie nette ; enfin, si les deux nombres sont égaux, il n'est pas compté dans la migration nette de la zone.

On peut définir également un *nombre net de migrants* comme la différence entre les entrants et les sortants de la zone.

Bien entendu, ces deux effectifs sont en général différents, puisque les déplacements de personnes décédées sont pris en compte dans la migration nette, mais ne sont pas compris dans le nombre net de migrants.

En dépit de leur précision, ces définitions ne sont pas sans poser des problèmes.

Nous avons d'abord vu qu'échappaient à leur champ d'application les individus sans résidence fixe : les mouvements de populations nomades ou semi-nomades ne peuvent être étudiés comme des migrations.

Même lorsque l'individu n'est pas nomade, la définition d'un lieu de résidence unique peut poser des problèmes dans certains cas. Les enfants en nourrice, en pension, les élèves internes, les militaires du contingent, les malades en traitement dans les établissements hospitaliers, ont un lieu de résidence difficile à préciser : un élève interne réside-t-il dans son établissement scolaire ou chez ses parents ? il est donc nécessaire de se donner un certain nombre de règles arbitraires pour définir la résidence de ces personnes. Pour que des comparaisons internationales soient possibles, ces règles doivent être les mêmes dans tous les pays. De même, en cas de pluralité de résidences, on doit alors distinguer une résidence principale et une ou plusieurs résidences secondaires. Cette distinction peut, dans certains cas être totalement arbitraire.

Bien plus, la définition même de la résidence, comme lieu où l'on a coutume d'habiter, est trop lâche et risque d'enlever toute comparabilité entre les migrations de deux zones ou de deux périodes. En effet, le terme « coutume » peut être perçu de façon très différente d'un individu à un autre, d'une date à une autre par le même individu. Roussel (10) (1) a tenté de préciser la définition de ces coutumes : celles-ci sont en fait très liées aux pays étudiés (ici certains pays africains d'expression française) et à la période considérée (ici 1954-1964). Ces définitions ne sont pas applicables aux pays développés, et perdraient beaucoup de leur intérêt si l'on travaillait sur une autre période. Il faut donc chercher à définir autrement la résidence.

Le dictionnaire démographique distingue les *déplacements temporaires* des migrations, ou *déplacements définitifs*, et nous conduit à une nouvelle définition de la résidence. Le critère de distinction est fondé sur la *durée d'absence* du lieu d'origine et la *durée de présence* au lieu de destination. Mais ce dictionnaire ne donne aucune précision sur la durée à prendre en compte pour passer d'un type de déplacement à l'autre.

ROUSSEL (10) (1) donne pour l'Afrique une durée de trois ans en milieu rural et d'un an en milieu urbain. De plus il distingue les déplacements temporaires en séjours et simples absences selon leur durée, comparée à celle de quatre mois. Là encore, il indique la part d'arbitraire impliquée dans ces délais, mais préfère à juste titre une « normalisation discutable, à des définitions mieux adaptées à chaque cas particulier, mais dont la multiplicité interdirait, ou du moins rendrait difficile, les comparaisons d'une enquête à l'autre ». Il précise d'ailleurs que les déplacements définitifs au sens strict sont en fait rares : tel qui a quitté sa région reste cependant lié à son village natal et peut y revenir lors de sa retraite. La durée prise en compte est ici la durée de la vie de l'individu après son déplacement. La multiplicité et l'arbitraire des durées considérées, rendent là encore la définition difficile.

Ainsi, au fur et à mesure de l'analyse, la notion de résidence a perdu beaucoup de sa force et de sa précision pour l'étude des migrations.

Il faut se rappeler que cette notion a été introduite dans la technique des recensements pour déterminer la population de résidence habituelle d'un lieu. Aussi fallait-il réintégrer dans ce lieu toutes les personnes en déplacement temporaire ou saisonnier, qui ont coutume d'y habiter.

Mais lorsqu'on veut étudier les déplacements d'un individu dans l'espace, la distinction entre déplacements temporaires et définitifs paraît totalement arbitraire. Bien plus, les déplacements dits temporaires ont souvent un effet aussi important sur l'équilibre économique d'une région, voire d'un Etat, que les déplacements dits définitifs. Aussi paraît-il indispensable de saisir l'ensemble de ces déplacements pour cerner le phénomène dans toute son ampleur et comprendre son effet sur la démographie et l'économie d'une région.

(1) Voir pages 84 et 85.

(1) Voir pages 84 à 87.

2. — LE LOGEMENT

Le dictionnaire démographique définit un *logement* comme « un local d'habitation formant un tout et destiné à abriter un ménage. Si une partie de la population vit ailleurs que dans des maisons, sous la tente, à bord de bateaux... — on peut parler d'unité de logement dans un sens comparable ».

Cette fois-ci, la notion de logement est suffisamment générale pour s'appliquer à tous les individus, ou plus exactement à tous les ménages. On évite ainsi le fait de travailler dès le départ sur une sous-population de résidents, comme précédemment.

Elle peut être rapprochée avec intérêt de la notion de territoire en écologie (3) : il s'agit d'une zone qu'un individu ou groupe d'individus se réserve et dont il interdit l'accès à ses congénères.

On peut dès lors définir un *changement de logement* (1) comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer le logement des intéressés d'un certain lieu d'origine à un certain lieu de destination. Entre deux changements de logement consécutifs on distingue le *séjour* dans un logement, que l'on peut caractériser par une *durée de séjour*.

Cette définition suppose l'observation continue au cours du temps de l'individu : pour saisir tous les changements de logement, il est nécessaire soit d'avoir des registres de population, tenus à jour en permanence, soit de faire des enquêtes rétrospectives. Bien entendu, il est toujours possible d'avoir une observation discontinue des changements de logement, mais dans ce cas l'intérêt de la notion de logement se trouve fortement réduit.

Comme précédemment il est utile de distinguer les changements de logement internes à une zone donnée, des changements de logement externes, et de séparer les déplacements vers l'étranger des déplacements internes à un état. Les termes correspondant à ces notions peuvent être identiques à ceux utilisés pour les changements de résidence, en précisant qu'il s'agit ici de changements de logement.

On voit sans peine comment la notion de logement peut être rattachée à celle de résidence : parmi les divers logements occupés par un individu au cours d'une période, on en choisit un, en faisant intervenir soit la coutume de l'individu, soit le temps qu'il y passe. Cela paraît clairement dans les statistiques hongroises qui enregistrent de façon permanente les changements de logement : en vue de permettre un recoupement avec les autres données statistiques, chaque citoyen peut avoir à chaque moment un lieu de résidence permanent et un lieu de résidence temporaire (11).

La notion de changement de logement permet l'étude des populations nomades ; pour celles-ci la durée de séjour en un lieu est très courte et sans intérêt. Par contre, les déplacements peuvent être étudiés en détail.

Pour les populations sédentaires l'étude des déplacements et celle des séjours présentent toutes deux de l'intérêt.

Certains pays introduisent des restrictions dans la définition du logement. Ainsi en Hongrie (11) ne sont pas comptés comme véritables séjours, les séjours en hôtels, maisons de repos, hôpitaux ou sanatoriums, les séjours liés au service militaire et ceux de moins de cinq jours dans un logement. Il s'agit le plus souvent de séjours n'entraînant pas d'activité économique de l'individu pendant leur durée. Ils entraînent par contre un changement dans l'activité économique des lieux où ils se produisent.

Si de telles restrictions sont variables d'un pays à un autre, d'une période à la suivante, toute comparabilité des changements de logement devient impossible. Il paraît donc urgent de définir avec précision et de façon internationale les séjours qui ne présentent pas d'intérêt pour une étude économique des déplacements. En effet, l'étude des changements de logement devrait fournir les éléments indispensables pour l'analyse du développement économique d'une région, d'un pays tout entier, éléments que fournissait mal la notion de migration. Seule la connaissance des divers séjours de chaque individu permet de calculer la force de travail dont dispose une région à un moment donné.

Ainsi la notion de changement de logement paraît plus satisfaisante que celle de migration pour étudier les déplacements de l'individu dans l'espace. Cependant, cette notion ponctuelle ne paraît toujours pas pleinement suffisante pour situer un individu dans l'espace.

Prenons par exemple le cas des travailleurs frontaliers : connaître leur logement dans un pays, ne permet pas de savoir que c'est un autre pays qui dispose de leur force de travail. De même, un individu qui loge dans une commune rurale proche d'une grande ville, peut en fait travailler dans cette ville.

(1) Il serait préférable de parler de changement de lieu de logement. Dans certains cas, en effet, ce changement de lieu n'entraîne pas un changement de logement (plus exactement d'unité de logement dans les cas nomades).

Prenons maintenant le cas d'un individu qui loge et qui travaille dans une même ville, mais qui envoie une partie de ses revenus à sa famille habitant dans une zone rurale. A nouveau cet apport de fonds ne peut être éclairé par le point de vue pris ici.

Il est donc à nouveau nécessaire d'élargir la définition de la situation dans l'espace d'un individu pour cerner les phénomènes de ce type.

3. — L'ESPACE DE VIE

Jusqu'à présent nous avons rattaché l'individu à un lieu, à chaque moment unique, et les changements de ces lieux au cours du temps définissaient ces déplacements. Pour qu'un tel lieu soit satisfaisant, il faut qu'il fournisse un bon résumé de la portion d'espace que parcourt en fait l'individu au cours d'une période. Si tel était le cas dans le passé, en particulier pour une grande part des populations rurales, actuellement l'espace familial d'un individu tend à devenir plus vaste. Remplacer un tel espace par le lieu de logement devient de moins en moins satisfaisant et il faut introduire une nouvelle dimension dans la définition, de cet espace.

L'écologue a déjà rencontré cette notion : l'habitat (1) d'un individu se définit comme la zone où il vit (3). Il englobe donc tous ses lieux de passage et de séjour.

Pour l'homme, cette notion doit encore être élargie ; les moyens de communications lui permettent d'intégrer à son habitat des lieux dans lesquels il ne vit pas, mais avec lesquels il est en rapport (domicile de parents éloignés, lieux de travail de personnes éloignées etc...). On peut donc définir l'espace de vie (2) d'un individu comme constitué par tous les lieux avec lesquels il est en rapport, soit directement, soit par l'intermédiaire de personnes s'y trouvant. A l'espace de vie, défini de façon géographique, correspond un espace vécu (4), représentation par l'individu du premier espace.

Ces définitions suffisamment vastes pour englober tous les lieux sur lesquels l'individu a une information, ne sont pas utilisables par le démographe qui travaille sur des données quantitatives. Il lui sera donc nécessaire de restreindre cet espace de vie à certains lieux dont la définition précise est donnée.

On peut par exemple demander à un individu le logement qu'il occupait à un moment donné, ainsi que son lieu de travail (6). On définit ainsi un espace de vie simplifié et l'on peut étudier les changements qu'il connaît au cours du temps.

On peut de même s'intéresser au réseau de relations d'un individu à un moment donné (5). Sous certaines conditions, qui définissent de façon précise ces personnes, on peut les localiser dans leurs logements et définir à chaque moment une disposition spatiale de ce réseau. L'étude de ses modifications au cours du temps est bien encore une étude de changements d'espace de vie.

On voit donc que l'on peut définir à chaque moment un ensemble de lieux qui sont liés à l'activité d'un individu de façon très précise. La modification au cours du temps de cet ensemble de lieux constitue un *changement d'espace de vie*. Ces changements peuvent être classés en quatre types (1). Le *rétrécissement* de l'espace de vie correspond à la disparition de certains lieux, alors que les autres restent les mêmes. Ainsi un individu qui prend sa retraite, en restant en son lieu de résidence habituel, connaît un rétrécissement de son espace de vie. L'*élargissement* correspond au contraire à l'apparition de certains lieux, alors que les autres restent identiques. Au cours du développement de sa carrière, un individu peut connaître un élargissement de ce type. Le *glissement* correspond à la disparition de certains lieux et à l'apparition de nouveaux. C'est souvent ce que connaît un migrant, qui reste cependant attaché à sa communauté d'origine. Enfin la *transplantation* correspond à la disparition de tous les lieux qui sont remplacés par d'autres entièrement nouveaux. C'est ce qui peut se passer pour une migration transocéanique qui correspond au passage d'un espace de vie à un autre.

Cette notion d'espace de vie, qui peut être enrichie au fur et à mesure des études, et complétée par celle d'espace vécu, permet de saisir la multiplicité des lieux auxquels un individu peut être rattaché.

(1) En français ce terme a deux significations qui sont clairement distinguées en anglais : « home range » qui est la zone où vit l'individu, « habitat » qui est le milieu géographique propre à la vie de son espèce.

CONCLUSION

Nous sommes ainsi passés de la définition restrictive, mais liée à l'élaboration des statistiques démographiques classiques, à une définition plus générale des migrations comme un changement d'espace de vie.

Cette analyse du concept de migration paraît d'autant plus nécessaire que ce colloque vise en premier lieu l'étude des migrations dans les pays d'Afrique. Ces pays ne connaissent pas encore le carcan des recensements tel qu'il existe dans les pays développés : nécessité de modifier le moins possible les questionnaires des recensements au cours du temps, coût très élevé d'une question supplémentaire.

Or, nous avons vu que la notion de résidence n'est pas féconde pour étudier les mouvements dans l'espace d'une population, et qu'il est préférable d'utiliser celle de logement, quitte à la restreindre à certains types de logement. En allant même plus loin, la notion d'espace de vie simplifié, par exemple au logement et au lieu de travail, paraît plus complète pour saisir les effets économiques d'un changement d'espace de vie.

On peut dès lors se demander si lors d'une enquête, ou même d'un recensement, un certain nombre de questions sur les logements et les lieux de travail, ne permettrait pas de saisir de façon plus satisfaisante les mouvements d'une population dans l'espace. En général ces mouvements ne sont pas très nombreux, et n'interdisent pas leur recensement exhaustif. D'autre part, plutôt que de partir des changements pour les situer dans le temps, il paraît préférable d'évoquer le cours du temps pour y situer les changements qui s'y sont produits. Enfin, devant le manque de données pour reconstituer le passé des populations africaines, un recensement des souvenirs des individus paraît fort utile.

Il semble d'ailleurs que les changements de logements et les changements de travail marquent suffisamment l'individu pour qu'il en garde un souvenir net et précis.

La discussion et la critique de ces divers points peut donc maintenant s'engager.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) BELTRAMONE A. « Définition logique des flux migratoires intérieurs » IV^e Colloque National de Démographie du CNRS, Caen, 2-4 avril 1973.
- (2) BRUNET P. « Pour une nouvelle définition de la migration » IV^e Colloque National de Démographie du CNRS, Caen, 2-4 avril 1973.
- (3) CHAUVIN R. « Vues de démographie animale » Population, n° 2, 1973.
- (4) CHEVALIER J. « Espace de vie ou espace vécu ? L'ambiguïté et les fondements du concept d'espace vécu ». L'espace géographique, n° 1, 1974.
- (5) COURGEAU D. « Les réseaux de relations entre personnes. Etude d'un milieu rural » Population, n° 4-5, 1972.
- (6) HAERINGER Ph. « Méthodes de recherche sur les migrations africaines. Un modèle d'interview biographique et sa transcription synoptique » Cahier ORTOM, sér. Sci. Hum, n° 4, 1972.
- (7) I.A.U.R.P. « L'étude globale de transport dans la région parisienne » Volume n° 28, Cahiers de l'I.A.U.R.P., septembre 1972.
- (8) NATIONS UNIES « Dictionnaire démographique multilingue » — 1958.
- (9) NATIONS UNIES « Méthodes de mesure de la migration interne » Manuel VI, 1971.
- (10) ROUSSEL L. « Déplacements temporaires et migrations » Afrique Noire, Madagascar, Comores, démographie comparée, Paris 1967.
- (11) SZABADY E. « The population of Hungary » CICRED Séries, 1974.